

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de CHF 1'141'000.-, dont la charge nette pour la Ville est de CHF 250'000.- au maximum, pour l'octroi d'une aide à fonds perdus en vue de la réalisation du projet de Centre national de performance de judo (CNPJ)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La ville d'Yverdon-les-Bains est aujourd'hui une place forte du judo suisse et accueillera en décembre 2023, au Centre sportif des Isles, le Championnat suisse individuel de judo. Cet héritage, la ville le doit notamment à l'Ecole de judo Dégallier, fondée en 1970 par Georges et Robert Dégallier (père et fils), en lice cette année encore pour le titre national. L'école est l'une des plus importantes du pays, par son nombre de membres comme par ses résultats, et forme de multiples membres du cadre national de judo dans presque toutes les catégories. Elle a un rôle particulièrement important pour la formation puisque, parmi les 384 membres de l'école en 2022, 314 avaient moins de 21 ans. Il faut y ajouter tout le travail mené par le club Judo Kwai Yverdon, spécialisé historiquement dans le judo mais aussi, désormais, dans d'autres arts martiaux.

Forte de cette réputation et de ses nombreux talents internationaux, la Ville d'Yverdon-les-Bains a convaincu la Fédération suisse de judo d'y installer son Centre de performance national (CNPJ), alors que d'autres villes, telles que Genève, Lausanne et Neuchâtel, le lui proposaient aussi. Yverdon-les-Bains a été retenue en raison de sa position géographique centrale, mais également en raison de la qualité du projet proposé. Il était en effet alors question d'installer, à terme, dans le complexe de « Sports 5 » un centre à la hauteur des ambitions de la fédération. Le programme comprenait, moyennant un loyer de CHF 30'000.-/année, un dojo de 400 m² avec espace d'échauffement de 38 m², un bureau et une salle de théorie, un accès au futur fitness ainsi que des logements sur le site pour les athlètes. Ces éléments étaient convenus dans le cadre du partenariat public-privé envisagé pour le site et la Ville s'était engagée auprès du CNPJ à garantir ces conditions.

A titre provisoire, le CNPJ occupe depuis 2019 des locaux temporaires sur le site de l'ancien « Village Leclanché », propriété de la société HIAG Immobilien Holding AG, en attendant la réalisation de locaux plus adaptés. Le financement du centre est assuré par les associations cantonales romandes, la Fédération suisse de judo ainsi que la Ville d'Yverdon-les-Bains qui subventionne les loyers actuels à hauteur de CHF 19'500.- /année.

Les entraînements du CNPJ se font à Yverdon-les-Bains, ce qui permet à environ 70 judokas de toute la Suisse romande de pouvoir y accéder. Plusieurs types d'entraînements se complètent et permettent aux athlètes de pouvoir s'améliorer de manière optimale. Premièrement, les entraînements « randoris » offrent aux judokas la possibilité de pratiquer le judo compétition à proprement parler, en situation de combats. Ensuite, les entraînements

« techniques » permettent d'approfondir les bases du judo et d'identifier une technique et une tactique propres à chacun. Finalement, afin de soutenir l'athlète dans sa performance, des entraînements de musculation et de condition physique sont au programme. Dans le but de trouver un bon équilibre pour le judoka et afin que celui-ci puisse devenir un athlète de haut niveau, la combinaison de ces différents types d'entraînement est essentielle. Au total, les athlètes s'entraînent deux fois par jour, six jours par semaine. Les athlètes sont régulièrement convoqués à des stages et compétitions internationales au cours de l'année, ce qui leur permet de s'entraîner avec leur adversaire et de pouvoir mesurer leur niveau.

La structure administrative du Centre national de performance de judo est soutenue par un comité, composé notamment des présidents des associations cantonales de judo de Suisse romande (Vaud, Fribourg, Genève et Neuchâtel). Yverdon-les-Bains bénéficie ainsi d'un écosystème du judo unique dont le CNPJ est un instrument indispensable.

Depuis 2021, la fédération de Judo& Ju-jitsu est classée dans la catégorie de classification 1 selon les Directives de classification des sports de Swiss Olympic¹, ce qui représente le plus haut échelon au niveau national. La classification des sports est un des instruments de pilotage permettant à Swiss Olympic de déterminer le soutien à apporter aux sports qui, sur la base d'un concept de promotion du sport de compétition spécifique, visent d'excellents résultats aux Jeux Olympiques, aux Jeux Paralympiques et aux Championnats du monde et d'Europe (ainsi que les World Games et Universiades). La classification d'un sport permet à la fédération concernée de recevoir un soutien financier pour ses activités de promotion du sport de compétition. En corollaire, les critères applicables aux centres nationaux de performance des fédérations de cette catégorie sont aussi les plus contraignants.

Swiss Olympic lance actuellement sa deuxième phase du programme « Ethique dans le sport », qui cible le bien-être psychique, physique et social des athlètes. Ce programme encourage les fédérations à offrir des conditions optimales à leurs athlètes. Or, les locaux occupés par le CNPJ d'Yverdon-les-Bains ne répondent pas aux exigences de Swiss Olympic, qui tolérerait la situation par dérogation à titre provisoire jusqu'à présent, dans l'attente des nouveaux locaux prévus dans le complexe de « Sports 5 ». Au vu de l'abandon du projet tel que prévu en 2019, il est urgent pour la fédération de trouver une solution, afin de ne pas perdre les subventions de Swiss Olympic, qui lui permettent d'évoluer parmi l'élite sur le plan international. Compte tenu de l'abandon du projet prévu initialement dans le complexe de « Sports 5 », la fédération s'est concentrée sur le « Projet Village 48 », décrit plus en détail ci-dessous, qui a déjà obtenu le soutien des autorités cantonales, mais dont la concrétisation nécessite également un soutien à fonds perdus de la Ville, pour un montant maximal de CHF 250'000.-

La temporalité du projet est très serrée puisque les locaux actuels ne répondent pas aux exigences minimales de Swiss Olympic et que la préparation aux Jeux Olympiques de Los Angeles 2028 commencera immédiatement à la suite des JO de Paris, en automne 2024. La Fédération doit en effet répondre aux exigences le plus tôt possible afin d'offrir un cadre stable aux athlètes se préparant pour les JO, mais également pour éviter tout risque de sanction financière de Swiss Olympic.

Le « Projet Village 48 » est donc attendu avec beaucoup d'impatience par les milieux du judo dans le canton de Vaud et, plus généralement, en Suisse romande.

¹ Les Directives de classification des sports de Swiss Olympic, décrivant les objectifs et modes de classification, sont disponibles sur le site internet de Swiss Olympic : [Richtlinien Einstufung 2021-01-01_def_FR.pdf \(swissolympic.ch\)](https://www.swissolympic.ch/01-01_def_FR.pdf).

1. Le projet de Centre National de Judo

La réalisation du « Projet Village 48 » implique la rénovation de locaux à l'Avenue de Grandson 48 propriétés d'HIAG Immobilier Léman SA. Le projet s'implantera dans l'aile 12 des bâtiments et comprendra un espace de 300 m² de tatamis, un espace de théorie, des vestiaires et une salle dédiée à la musculation (cf. plans en [Annexe 1](#)). Le bilan énergétique des bâtiments n'étant pas satisfaisant, le projet différencie les espaces et prévoit de ne chauffer que les vestiaires et la salle de théorie ; pour les autres espaces, plus conséquents, une température de 15 à 17 degrés sera garantie, ce qui suffit aux besoins pour la pratique du judo, telle que décrite ci-dessus.

Le projet, porté par la Fédération suisse de judo, soutenu et validé par les instances sportives, ainsi que par les services de l'Etat de Vaud, est essentiel pour garantir la pérennité du Centre national de judo à Yverdon-les-Bains, ainsi que le rayonnement de la Ville.

2. Eléments financiers

Sur la base de la plupart des soumissions rentrées, le projet global est estimé à CHF 1'747'000 TTC.-. Le coût des travaux a été réparti entre le propriétaire et le futur locataire en fonction des types de coûts.

Bâtiment	158'600 CHF
Gros œuvre 1 (maçonnerie)	20'500 CHF
Gros œuvre 2 (fenêtres, portes extérieures, ferblanterie, etc.)	24'000 CHF
Installations électriques	60'200 CHF
Chauffage, ventilation	8'200 CHF
Installations sanitaires	14'100 CHF
Honoraires	31'600 CHF
Equipement d'exploitation	1'317'900 CHF
Gros œuvre 1 (construction bois)	217'000 CHF
Gros œuvre 2 (ferblanterie-étanchéité, isolation spécifique)	8'000 CHF
Installations électriques	98'400 CHF
Chauffage, ventilation (pompes à chaleur, ventilation double flux)	339'200 CHF
Installations sanitaires	144'000 CHF
Aménagements intérieurs 1 (ouvrage métallique, menuiserie)	76'600 CHF
Aménagements intérieurs 2 (couche de support, revêtements, etc.)	197'000 CHF
Honoraires	237'700 CHF
Frais secondaires	99'800 CHF
Autorisations, taxes	7'000 CHF
Echantillons, maquettes, reprod.	10'800 CHF
Assurances	3'000 CHF
Autres frais secondaires	5'000 CHF
Divers et imprévus	74'000 CHF
Equipement	45'800 CHF
Meubles	45'800 CHF
Total HT	1'622'100 CHF
<i>TVA 7.7%</i>	<i>124'900 CHF</i>
Total TTC	1'747'000 CHF

Les sources de financement seront multiples puisque différentes subventions ont été accordées pour le projet, sur la base de la répartition suivante :

Total des coûts	1'747'000 CHF	
Fonds d'utilité publique du Canton de Vaud (FUP)	560'000 CHF	32%
Fonds du sport vaudois (FDSV)	335'400 CHF	19%
Ville d'Yverdon-les-Bains	245'040 CHF	14%
<i>Sous-total des subventions = CHF 1'140'440.-</i>		
HIAG (propriétaire)	536'560 CHF	31%
Centre national de performance de judo (CNPJ)	70'000 CHF	4%

Le FUP est un nouvel outil de répartition des gains de la Loterie Romande à disposition du Conseil d'Etat. Ce fonds, actif depuis 2022, est réparti en quatre parties égales : Culture, Cohésion sociale, Sport et Dossiers divers. Les critères de soutien n'ayant pas été encore définis précisément à l'heure actuelle, le Conseil d'Etat a décidé en juin 2022, de manière exceptionnelle, d'accorder un soutien au CNPJ à hauteur de 32% des coûts du projet, afin de garantir la pérennité du Centre national de judo sur le territoire vaudois.

Le Fonds du sport vaudois a confirmé sa participation à hauteur d'environ 19% des coûts ; pour sa part, le propriétaire prendra à sa charge une partie des travaux (31% des coûts). La Ville prendra également à sa charge le solde des coûts, sous déduction d'une participation du CNPJ. La part de la Ville se monte à 14% des coûts, pour un montant maximal de CHF 250'000.- TTC. En cas de dépassement du coût des travaux prévus, celui-ci sera à la charge exclusive du propriétaire HIAG, qui en assume seul le risque. La participation de la Ville sera versée en tant qu'aide unique à fonds perdus à la fin des travaux. Cette aide sera plafonnée au montant maximal de CHF 250'000.- et adaptée à la fin des travaux selon les factures effectives. Les subventions du Canton et du Fonds du sport vaudois ne feront que transiter sur les comptes de la Ville et seront versées au CNPJ dès réception de ces dernières. La part de la Ville sera quant à elle versée dès la fin des travaux.

La Ville continuera également de soutenir le CNPJ à hauteur de CHF 70'000.- sous forme de subvention annuelle à ses diverses activités. Ce soutien figure déjà au budget ordinaire de la Ville sur les comptes du Services des sports et de l'activité physique (170.3653.14). Des discussions sont en cours au niveau des Fonds du sport romands afin de soutenir financièrement les centres de performance dans leur activité annuelle. Si ce soutien se concrétise, la subvention annuelle de la Ville sera rediscutée avec le CNPJ.

4. Implications pour la Ville d'Yverdon-les-Bains

Un contrat de bail d'une durée de 20 ans, courant jusqu'au 31 mars 2043, liera contractuellement le CNPJ et la société HIAG. De facto, et vu la difficulté d'utiliser de tels locaux à d'autres fins en l'état, le maintien du Centre national de performance de judo est donc assuré pour cette durée au moins. Toutefois, par surabondance de moyens, l'aide à fonds perdus accordée par la Ville pour le financement du projet sera juridiquement conditionnée au fait que le CNPJ reste actif à Yverdon-les-Bains au moins pour la moitié de cette durée, soit jusqu'au 31 mars 2033.

5. Eléments financiers

Au vu du développement rapide de ce projet, le financement de celui-ci n'a pas été anticipé au Plan des investissements 2022-2031. Il sera en revanche pris en compte dans la prochaine révision de celui-ci, en remplacement d'autres projets qui ont pris du retard ou qui devront être réévalués. Il figurera ainsi au Plan des investissements 2023-2032.

Compte tenu du fait que les subventions du Fonds d'utilité publique du Canton de Vaud (FUP) et du Fonds du sport vaudois sont attribuées réglementairement à la collectivité publique qui en fait la demande, en en justifiant l'utilité publique, c'est la Ville d'Yverdon-les-Bains qui encaissera et redistribuera ces subventions en faveur du projet. Conformément à la pratique instituée en 2018 (voir Communication CO18.08, du 6 septembre 2018), la demande de crédit d'investissement porte dès lors sur le montant brut, comprenant les subventions cantonales. Après déduction des subventions, le montant net à charge de la Ville d'Yverdon-les-Bains se montera toutefois, comme indiqué ci-devant, à 14% du montant des travaux selon les factures effectives, mais au maximum à CHF 250'000.-.

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à CHF 256'850.-. Elles comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi pour CHF 6'850.- et un amortissement direct de CHF 250'000.- (cpte 162 du Bilan sur MCH 1 et cpte 1446 du Bilan sur MCH 2).

6. Calendrier

Juin 2023 :	Adoption du préavis par le Conseil communal
Juillet 2023 :	Début des travaux
Mars 2024 :	Fin des travaux
Avril 2024 :	Inauguration du nouveau centre national de performance de judo.



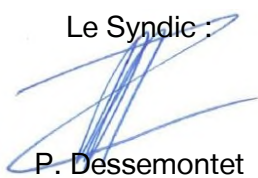
Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

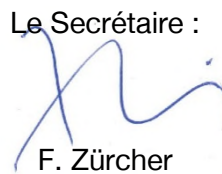
décide :

- Article 1: La Municipalité est autorisée à accorder au Centre national de performance de judo, section Romandie (CNPJ) une aide à fonds perdus d'un montant de CHF 1'141'000.- brut, dont la charge nette pour la Ville s'élèvera à CHF 250'000.- au maximum, en vue de la réalisation du projet de Centre national de performance de judo (CNPJ).
- Article 2: Un crédit d'investissement de CHF 1'141'000.- lui est accordé à cet effet.
- Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte d'investissement n° 17.32020.23 « Aide à fonds perdus pour le Centre national de performance du Judo », et amortie entièrement comme subvention d'investissement dans l'année de son utilisation.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

P. Dessemontet



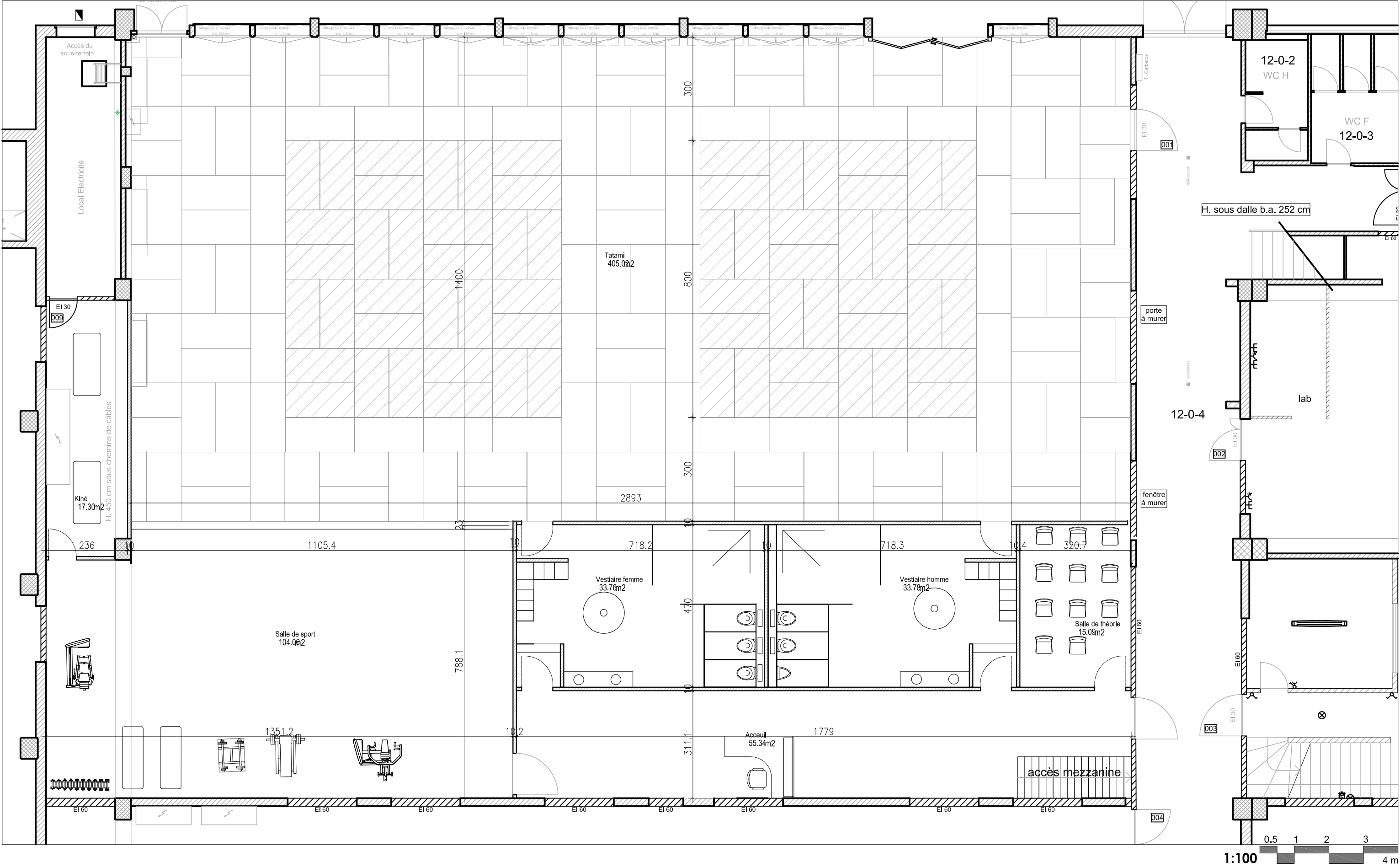
Le Secrétaire :

F. Zürcher

Délégué de la Municipalité :

- M. Christian Weiler, municipal en charge des sports et de l'activité physique *ad interim*

Annexes :

- Annexe 1 : Plan du « Projet Village 48 »



1:100 0.5 1 2 3 4 m

tjca
7, chemin de la Bessonnette
1224 Chêne-Bougeries
Geneva | Switzerland
T +41 22 869 88 44
W tjca.ch

Rénovation
VILLAGE 48
Avenue Grandson 48
1400 Yverdon-les-Bains

HIAG
Village 48
Aile 12

10
09
08
07
06
05
04
03
02
01 Avant projet 20.05.22

AVANT PROJET
REZ-DE-CHAUSSEE
CENTRE NATIONAL DE JUDO

HIAG.Y DOJO 01